



Assemblée Générale Elective du 28 novembre 2020 à DOLE

LISTE CANDIDATE POUR LE COMITE DIRECTEUR

LIMITE DE DEPOT AU SECRETARIAT : mardi 29 septembre 2020 à 23h59

Conformément à l'article 5 des Statuts Fédéraux et d'après le pourcentage de féminines licenciées pour la saison 2019/2020 en Bourgogne Franche-Comté, chaque liste candidate devra être composée d'au moins 6 femmes.

1) Candidat à la présidence : Mme ZIANE Myriam

- 2) M. AMBOISE Bertrand
- 3) M. BEGUIN Arnaud
- 4) M. BERNARD Gérard
- 5) M. BERTRAND Thiéry
- 6) M. BOISFARD Cyrian
- 7) M. BREDELET Régis
- 8) M. DELERUELLE Christian
- 9) Mme DELION Céline
- 10) M. GRAPTON Cédric
- 11) M. KUPFER Michel
- 12) Mme LACOUR Elisabeth
- 13) M. MAUGARD Gilles
- 14) Mme NAUZES Colette
- 15) M. POIL Gilles
- 16) M. PUILLET Franck
- 17) Mme RICHIN Véronique
- 18) Mme VERNE Nathalie
- 19) M. VINATIER Jean Marie
- 20) Mme MOTTOT – BOISSIER Véronique (médecin)
- 21) *Représentant SCA (à élire)*

Je soussigné(e), candidat(e) à la présidence, atteste que ma candidature n'entre pas dans le champ des incompatibilités prévues par les articles 7 et 11 des Statuts actuels du Comité régional FFESSM Bourgogne Franche-Comté.

Fait à Dijon, le 28 septembre 2020

Nom, prénom et signature du candidat

Myriam ZIANE



Chaque candidat(e) à la présidence est libre de faire parvenir, dans le même envoi que la présente liste, un programme de 4 pages maximum (2 feuillets recto verso).

Le dossier comprenant cette liste et les notices individuelles de candidature peut être envoyé par courrier postal ou électronique au secrétariat du Comité Bourgogne Franche-Comté :

Elisabeth LACOUR

15 rue Mirabeau – 25000 BESANCON

Mail : secretaire@ffessm-bfc.fr

"Il appartient à la tête de liste, candidate à la Présidence, de s'assurer, de la réception de sa liste dans les délais."